



Règlement concours « Newsletter Priority 2016 »

Article 1 : Dénomination

BGL BNP Paribas, 50 avenue J.F. Kennedy à L-2951 Luxembourg, organise un jeu-concours «Newsletter Priority 2016».

Article 2 : Durée

Ce jeu-concours est organisé du 8 octobre au 2 décembre 2016. Le tirage au sort sera effectué le 2 décembre 2016.

Article 3 : Participation au jeu

Le jeu est ouvert à toute personne recevant la newsletter Priority et s'inscrivant pour participer au concours via l'adresse e-mail invitations@bgl.lu.

Le simple fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement. Aucune contestation en la matière ne sera prise en considération.

Article 4 : Modification

BGL BNP Paribas se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre ou d'interrompre le jeu-concours repris à l'article 3. Sa responsabilité ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

Article 5 : Responsabilité

En cas d'annulation du jeu-concours par BGL BNP Paribas, cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences qu'entraîneront cette décision. La responsabilité de BGL BNP Paribas ne pourra davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient.

Article 6 : Principe du jeu

Le jeu-concours « Newsletter Priority 2016 » est proposé de façon ponctuelle et vise à faire gagner les prix repris sous l'article 7 par tirage au sort parmi les bulletins remplis jusqu'au 1er décembre 2016 inclus.

Les participants sont invités à inscrire leurs coordonnées (nom, prénom, adresse) sur l'e-mail de participation.

BGL BNP Paribas s'engage à ne pas publier les noms des gagnants sans leur accord écrit et préalable.

Article 7 : Lots

Le jeu-concours « Newsletter Priority 2016» prévoit comme lots :

1^{er} prix : 1 bon de menu dégustation dans un restaurant étoilé à Luxembourg du programme Premium Gourmet de Premium Benefits.

Article 8 : Attribution des lots

Les gagnants seront avertis personnellement par BGL BNP Paribas du gain, soit par téléphone, soit courrier. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

BGL BNP Paribas ne pourrait être tenue pour responsable des retards, détériorations, vols, occasionnés lors de leur transport.

La date de validité du bon est jusqu'au 31 décembre 2016. Passer ce délai, le(s) gagnant(s) ne pourra(ont) plus utiliser le bon cadeau gratuit.

Le nom, prénom, adresse des participants pourront être exploités par BGL BNP Paribas à des fins commerciales.

Articles 9 : Communications

Toute communication relative aux présents jeux-concours doit être envoyée par pli recommandé, à l'adresse suivante :

BGL BNP Paribas S.A.
Marque, Communication & Qualité
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg

Article 10 : Données à caractère personnel

Le participant autorise BGL BNP Paribas à procéder au traitement de ses données à caractère personnel et reconnaît que BGL BNP Paribas demeure libre de les utiliser dans l'exécution de sa mission, et ceci, à défaut d'opposition de sa part, même aux fins de prospection et de marketing relatif à des produits bancaires, financiers et d'assurance.

Conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la protection des données à l'égard du traitement des données à caractère personnel, le participant dispose d'un droit d'accès aux informations le concernant, ainsi qu'un droit de rectification des ces informations.

BGL BNP Paribas est responsable du traitement au sens de la loi.

Article 11 : Compétence judiciaire et droit applicable :

Les relations entre BGL BNP Paribas et les participants au jeu-concours sont soumises exclusivement au droit luxembourgeois.

Les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg seront seuls compétents pour toute contestation relative au jeu-concours proposé.